



Bulletin

Municipal

OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, le 22 octobre dernier, sous la présidence de Monsieur MASSIAS JURIEN de LA GRAVIÈRE, Maire.

Madame Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Madame Jeannine DELVOYE, Madame Renée IVON, Monsieur Loïc SAUTREAU, Monsieur Franck THEVENOT et Monsieur Bertrand du PASSAGE étaient présents ;

Monsieur Philippe PICQ était excusé et avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand du PASSAGE ;

Madame Soizic RICHARD était absente.

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Arnaud Fleury de ses fonctions de conseiller municipal, en raison d'une mutation professionnelle.

Monsieur Fleury a adressé, au Conseil, une lettre faisant part de sa grande satisfaction d'avoir participé à la vie communale durant deux années.

Monsieur le Maire en a donné lecture et a remercié Monsieur Fleury de sa participation.



DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DU PATRIMOINE

La Commune est propriétaire de différents éléments qui constituent son patrimoine.

Elle y est particulièrement attachée.

Il est nécessaire de maintenir ce patrimoine en bon état.

C'est le cas pour le lavoir de Merry et celui de Magny ainsi que les escaliers d'accès qui ont besoin

d'être restaurés. Le Conseil est, bien sûr, favorable à cette opération qui contribue à l'embellissement de notre commune ; il donne son accord pour réaliser les travaux de restauration.



- **ÉCOLE DE CHATEL CENSOIR : PROJET « ÉCOLE ET CINÉMA »**



Suite à une relance de l'école de Châtel Censoir, Monsieur le Maire revient sur la demande de subvention, qui avait été mise en suspens, concernant le projet « école et cinéma » pour 2021.

Après discussion, le conseil décide d'allouer, à titre exceptionnel, une subvention de 150.00€ à l'école de Châtel sans que ceci constitue un quelconque engagement pour l'avenir.

Par ailleurs, le conseil regrette d'être toujours mis devant le fait accompli et de n'avoir aucun retour relatif aux activités subventionnées.



- **PROJET DE LA MISE A L'ABRI DU MATERIEL**



Monsieur Franck THEVENOT soulève le problème de la salle polyvalente qui n'est plus aux normes requises pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) et dont l'état ne permet plus d'assurer la sécurité des usagers.

Aussi, après discussion, il est décidé de ne plus utiliser la salle polyvalente pour recevoir du public.

Monsieur THEVENOT indique que, pour un moindre coût, le bâtiment pourrait être utilisé afin de mettre à l'abri le matériel de la commune afin d'éviter son exposition aux intempéries.

Après avoir écouté les explications de Monsieur Thévenot et en avoir discuté, il est décidé, sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires, de modifier le bâtiment à cet effet.

▪ **AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE**



Il apparait nécessaire de réaménager le rez-de-chaussée de la mairie, compte-tenu, en autres, des pertes thermiques importantes et de la nécessité d'économiser l'énergie dont le coût explose.

Compte-tenu de la décision prise pour la salle polyvalente, il convient de trouver une solution de remplacement pour recevoir le public lors des cérémonies et manifestations communales. Un aménagement du rez-de-chaussée permettrait de régler ce problème, évitant, ainsi, la construction et la gestion d'un nouveau bâtiment générateur de frais supplémentaires conséquents et non opportuns en cette période économiquement délicate. Un avis sera sollicité auprès d'un architecte pour savoir ce qu'il est possible de réaliser avec un budget raisonnable.

▪ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE**



Après présentation des modifications statutaires, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- Adopter les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre
- L'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Conseil donne son accord et une délibération est prise en ce sens.

▪ CÉRÉMONIES ET FÊTES DE FIN D'ANNÉE

- **11 novembre : Commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale :**

Monsieur Le Maire invite tous les habitants, petits et grands, à participer à la cérémonie en mémoire des «*Poilus*»



*11h00 : réunion à la mairie puis dépôt de gerbe au Monument aux Morts

*12h00 : vin d'honneur à la mairie, salle des associations

- **Repas des Aînés**



Cette festivité aura lieu le samedi 03 décembre à 12h00, au restaurant « Les Coûtas » à Mailly la Ville. Les personnes concernées recevront, prochainement, les invitations.

Comme l'année dernière, plusieurs choix de menu seront proposés.

- **Noël des enfants**



Le Père Noël a annoncé son passage, à Merry, le samedi 17 décembre à 15h00, salle des associations. Le Père Noël a envoyé une lettre à distribuer aux enfants pour leur demander des dessins pour que la salle soit décorée lors de sa venue. Ensuite, le Père Noël les emportera chez lui car la Mère Noël veut décorer son bureau. Il a laissé, à cet effet, une grosse boîte aux lettres dans le couloir de l'entrée de la mairie. Les enfants, nous comptons sur vous !

- **Vœux du Maire :**



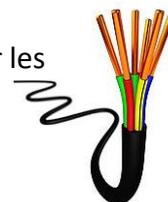
Comme chaque année, Monsieur le Maire présentera ses vœux aux habitants de Merry, le samedi 14 janvier 2023 à 15h00. Vous êtes tous invités à venir partager la traditionnelle galette des rois et trinquer à la nouvelle année. Venez nombreux !

■ QUESTIONS DIVERSES ÉVOQUÉES PAR LES CONSEILLERS

- **Monsieur Loïc SAUTREAU** soulève le problème des propriétaires de chalets qui font des travaux sans autorisation.
En réponse, Monsieur le Maire indique que des contrôles seront effectués, dès début 2023, par un agent des services de l'urbanisme habilité à cet effet.
Les éventuelles infractions relevées donneront lieu à des poursuites.



- **Madame Renée IVON** demande où en est la fibre.
Monsieur le Maire indique que les branchements sur la commune, comme sur les communes voisines, sont en cours avant déploiement chez les particuliers demandeurs.
- **Madame Gabrielle JEANGERARD-NORMAND**, déléguée de la commune pour l'Ecole de Châtel, indique que lors du dernier conseil d'école elle a noté les points suivants :



- Nombre total d'élèves : 48 élèves dont 6 de Merry
- Réouverture du centre aéré du mercredi après-midi avec cantine à midi
- périscolaire de 15h30 à 16h30, pris en charge par la commune de Châtel-Censoir.

- **Monsieur Bertrand du PASSAGE**, délégué de Merry à la communauté de communes (CCAVM), fait part des informations recueillies lors du dernier conseil communautaire :



- vente de plusieurs terrains autour d'Avallon acquis par la CCAVM depuis de nombreuses années permettant un désendettement partiel de la collectivité dont la situation financière est fragile.
- reprise de la gestion de la piscine qui, jusqu'à présent, était gérée par la ville d'Avallon. Ceci aura un coût conséquent pour les 48 communes de la CCAVM. Comme 16 autres communes, Merry avait voté contre cette reprise vu les conditions dans lesquelles elle a été réalisée.
- un nouveau tracé pour la vélo-route a été adopté, permettant, en outre, un accès à Vézelay.